

Note sur les axes prioritaires d'une stratégie maritime néo-calédonienne en matière d'économie bleue¹

(version du 25 janvier 2024)

Les deux volumes du Livre bleu², fruit de l'expertise du Cluster Maritime de Nouvelle-Calédonie (CMNC) : volume 1 sur l'État de référence et volume 2 sur les axes stratégiques à mettre en avant, livrés en août 2020, ont considéré les perspectives de 6 grands axes de travail, émis 36 propositions stratégiques et proposé 112 actions.

Un travail récent du CMNC a réinstruit cette base de réflexion sous l'angle de ses adéquations avec les documents et réflexions stratégiques fondamentaux, nationaux, européens et internationaux, portés tout récemment sur les enjeux de croissance bleue et d'innovation :

- au plan national : i) le rapport de la Délégation sénatoriale à l'Outremer (DSOM) sur la place des outremer dans la stratégie maritime nationale présentée fin février 2022³, ii) les axes prioritaires d'intervention du Fonds d'Investissement Maritime (FIM) du Ministère de la mer, mis en place en février 2022 avec trois appels d'offre⁴, iii) le Plan Innovation Outremer (PIOM) de mars 2022 (Banque des Territoires), iiiii) le lancement prochain des Appels d'offre de France 2030 et notamment de son axe 10 qui cible les enjeux du profond⁵, iiiiii) le plan stratégique Pacifique de l'AFD⁶ qui va se déployer à partir de 2024,
- au plan européen : iiiiii) la feuille de route pour l'économie bleue⁷ de l'Association des PTOM européens (OCTA), produite à l'automne 2021,
- au plan international : iiiiii) les retombées du One Ocean Summit (OOS) de Brest de février 2022⁸ et iiiiii) ceux de deux séminaires du Pacific Economic Cooperation Council : « Managing the Blue Economy » (PECC)⁹ de fin mai 2022 à Tahiti et « The deep sea, the state of play in Asia-Pacific »¹⁰ de juin 2023 à Nouméa et iiiiii) l'organisation en juin 2025 à Nice de conférence Océan de l'ONU¹¹.

Il en ressort les 6 priorités stratégiques exposées ci-dessous qui considèrent également leurs possibilités d'atteintes de résultats factuels visibles sur le court terme (3 à 5 ans), leur faible coût ou la forte possibilité d'accéder à des fonds de soutien pour les études ou les investissements, notamment en infrastructures, tout comme leur effet d'entraînement et de création d'emplois.

Ces priorités, sont construites en vue de placer la Nouvelle-Calédonie en phase avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14 de l'ONU (Conserver et exploiter de manière durable les océans). Pour chaque priorité les atteintes d'autres ODD potentiels sont citées.

¹ Groupe de travail CMNC : P. Darrason, E. Dinahet, M. Dupuy Guilloux, L. Loubersac (coord.).

² [Livre bleu - CMNC \(clustermaritime.nc\)](https://clustermaritime.nc)

³ www.senat.fr/rap/r21-546/r21-546.html

⁴ <https://mer.gouv.fr/presentation-des-laureats-de-lappel-projets-2023-du-fonds-dintervention-maritime-fim>

⁵ <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/144791822422396436?s=20>

⁶ www.afd.fr/fr/ressources/strategie-regionale-ocean-pacifique-2019-2023

⁷ www.overseas-association.eu/fr/la-feuille-de-route-de-locta-pour-leconomie-bleue-a-ete-publiee/

⁸ [Results of the One Ocean Summit 2022 | The European Maritime Spatial Planning Platform \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/press-room/en/press-conferences/2022/01/2022-01-20-one-ocean-summit)

⁹ www.pecc.org/event-calendar/upcoming-events/event/668-pecc-international-hybrid-seminar-managing-the-blue-economy-what-measures-for-a-better-governance-and-a-sustainable-use-of-natural-resources

¹⁰ www.fptpec.org

¹¹ <https://sdgs.un.org/conferences/ocean2025>, évènement précédé de l'Année de la mer de septembre 2024 à septembre 2025.

Priorité 1 : Gouvernance.

Il s'agit de doter au plus vite la Nouvelle-Calédonie d'un organe de gouvernance maritime ou « comité stratégique maritime » encore inexistant. La nécessité et surtout l'obligation d'une telle structure pour toute mise en place de stratégie de développement durable lié à la mer est particulièrement soulignée dans le rapport de la DSOM, dans la feuille de route de l'OCTA et dans les préconisations du PECC. Ce système de gouvernance organisée doit se baser sur : a) un partenariat factuel public/privé dans la décision et non sur un comité ad hoc uniquement politique. A ce titre le modèle du Comité France-Maritime¹² doit être source d'inspiration, b) le décloisonnement et la concertation entre les grands acteurs (monde politique - monde administratif de l'état, du gouvernement, des provinces - monde économique - monde scientifique - société civile). La mise en place de ce Comité et de ses relais vers le Congrès et le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) pour avis, peut être rapide et peu coûteuse. Cet outil de gouvernance doit également s'appuyer sur les outils cités à la priorité 2 ci-dessous, outils qu'il mettra en place et dont il aura aussi pour mission de légiférer sur leur application.

Cette priorité 1 sur l'organe de gouvernance manquant, est impératif si la Nouvelle-Calédonie souhaite répondre, outre à l'ODD 14, aux nécessités de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et se placer aux « avant-postes ».

Priorité 2 : Nous doter des outils modernes de gestion intégrée.

La nécessité de la simplification administrative et de la mise en place d'outils modernes et « décloisonnants » est tout particulièrement mise en avant par le FIM, l'OCTA et le PECC. Il s'agit de promouvoir, faire connaître et utiliser les outils de gestion privilégiés que sont la planification stratégique spatiale maritime, les réseaux de connaissance, d'exploration, de suivi et de surveillance de la mer (milieux, ressources, biodiversité, activités, changement climatique, qualité...) et la structuration des bases de savoirs (hub de données, observatoires économiques...) accessibles et ouvertes (ce qui contribuera aussi au déploiement de la priorité 5 ci-dessous). Ces outils de diagnostic sur où on est et où on va, sont quasi inexistant sur un territoire où l'évaluation des politiques publiques est une question et qui vis-à-vis du reste du monde accumule son retard. Rendre cohérents les découpages géographiques dans une approche systémique, cartographier les emprises de responsabilités et de décisions pour une optimisation de la gestion, explorer et inventorier les potentiels et les patrimoines, dont les lagons et le profond occupent une place privilégiée, mettre en place des systèmes d'alarmes sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux, économiques est une nécessité. Il est préconisé 4 démonstrateurs dans les 3 à 5 ans conduits sur des méthodologies parallèles : 1 dans le Parc Naturel de la Mer de Corail et 1 dans chaque province. Le FIM, le PIOM (pour le changement climatique et l'exploration des ressources), France 2030 axe 10 pour le profond mais également l'Europe sont des guichets de financement à activer. Les métiers émergents qui sortiront d'un tel axe de travail pour nos jeunes calédoniens seront tout précisément à l'interface entre le maritime et le numérique. Rappelons que le Hub de données géospatiales maritimes est un des projets retenus par « Territoire d'Innovation » à la suite de l'appel d'offre du programme investissement d'avenir (PIA3).

Cette priorité 2 construite vis-à-vis de l'ODD 14 interpelle également et prioritairement l'ODD 13 (mieux comprendre nos activités humaines, mieux gérer et prendre les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique).

¹² Comité France maritime | Gouvernement.fr

Priorité 3 : Devenir un centre stratégique d'innovation bleue via des plateformes technologiques avancées : le « pôle mer » calédonien

Cet axe de travail est initié par deux voies : le succès obtenu à « Territoire d'innovation » et le travail ni actuel dit « Pôle d'excellence mer » qui s'inscrivent dans une dynamique dont la Nouvelle-Calédonie, a stratégiquement décidé de se doter. Les objectifs de cet axe sont totalement convergents avec les préconisations de la DSOM, du FIM, mais surtout de l'OCTA qui plaide pour les PTOM européens une place de choix en tant que futurs centres stratégiques de connaissance et d'innovation bleue dotés de plateformes technologiques avancées. Ceci suppose que les décisions de création des infrastructures alors utiles et répondant à des besoins factuels : entretien/réparation navale, déconstruction, accueil de navires spécialisés (Port scientifique et base de déploiement technologique)¹³, Cité de la Connaissance ou « Océanoscope », infrastructures pour la croisière et la grande plaisance, soient mises sur la table en priorité... C'est un atout que possède la NC que de pouvoir être attractive, mais il ne faut pas se tromper de cible. Le « quai des scientifiques » (en détricotage malheureusement pour d'autres questionnements), un « quai FED » (accueil des grands navires océanographiques, des navires école, des câbliers) qui ne possède aucune infrastructure en face, un « pôle mer » en instruction, ne doivent ni ne peuvent souffrir d'essoufflement... Le risque est de voir des concurrents régionaux prendre la place, le grand voisin australien et en insulaire : Fiji notamment. Des crédits existent, d'autres sont sans doute accessibles. Dans les 5 ans (plutôt 3), il faut que les études de faisabilité et les modèles économiques associés soient bouclés, qu'un premier quai et les premières infrastructures « obligatoirement associées » : docks climatisés, lien data centers, accueil de start-ups à proximité, aient été construits à minima. Ceci afin que l'activité, puisque cette priorité devrait être particulièrement créatrice d'emplois nouveaux et spécialisés, démarre et puisse attirer... La décision par l'Etat de se doter d'un nouveau navire océanographique le « Michel Rocard » et celle de la CPS d'opérer un navire de marquage de thons, l'un et l'autre basés à Nouméa sont deux points forts de catalyse. A ces objectifs on ajoute ceux de l'aménagement innovant de zones littorales et côtières (mouillages, sentiers de découverte, plages aménagées...). Les infrastructures préconisées en termes d'énergie, de matériaux de construction utilisés obéiront à des solutions modernes d'écoconstruction (PIOM). Ceci soulève donc la question impérieuse d'un décisionnel qui lance les choses et les affirme : cf. Priorité 1.

Cette priorité 3, portant l'ODD 14 est à mettre tout en lien avec l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) mais surtout avec l'ODD 9 (industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation).

Priorité 4 : devenir pionniers des nouvelles filières du maritime notamment par l'expérimentation et l'utilisation de nouvelles technologies énergétiques.

Certes les énergies marines renouvelables, dont pourtant on parle beaucoup hors Nouvelle-Calédonie : éolien en mer en Europe ou climatisation par pompage d'eau profonde (SWAC) à Tahiti, à la Réunion, aux Caraïbes par exemple, n'ont pas encore été considérées en NC malgré un inventaire existant et des potentiels avérés¹⁴. Cet axe stratégique considère des dynamiques externes qui montent en puissance : décarbonation des motorisations du transport maritime, navires à voile, optimisation du routage des navires, hydrogène naturel ou hydrogène « blanc », méthanol, etc. et la place, dans un contexte de changement climatique et de

¹³ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00734/84582/>

¹⁴ [Présentation PowerPoint \(enercal.nc\)](#)

réchauffement de la planète, que la Calédonie pourrait assurer et pas uniquement avec des solutions de type solaire... Les rapports et séminaires stratégiques cités plus haut soulignent tous les impulsions à entamer vers un transport maritime propre, une transition vers des industries décarbonées, les questions de stockage énergétique ou de sources énergétiques nouvelles. Il est proposé pour cet axe que les études de faisabilité : plugs électriques de navires à quai, solutions innovantes pour les navires transporteurs de passagers ou de fret, ou d'inventaire des ressources énergétiques originales (hydrogène naturel sous-marin dont la Nouvelle-Calédonie semble dotée) puissent être lancées dans les 3 ans. Une interpellation de l'AFD, de l'ADEME, de la Banque des Territoires (PIOM), de France 2030, de l'Europe est à activer. Cette priorité est également facteur de créations d'emplois nouveaux et spécialisés.

On s'inscrit pleinement ici à l'interface entre l'ODD 14 cité plus haut et l'ODD 7 (énergies propres, fiables et modernes), l'ODD 9 (industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation) et l'ODD 12 (consommation et production responsables) ...

Priorité 5 : Former et renforcer la culture maritime

Cet axe est très fortement souligné par les documents stratégiques cités plus haut, au niveau national (DSOM, FIM et PIOM), au plan européen (OCTA), au plan international (OOS et PECC) avec la décision à Brest par l'UNESCO que tous les états membres, à l'horizon 2025, aient inscrit la mer dans leurs parcours scolaires. Cet axe concerne la valorisation des ressources humaines et notamment celle d'un savoir-faire maritime calédonien existant mais encore trop caché, la formation professionnelle aux métiers du maritime mais également et surtout les efforts à développer en matière d'acculturation à la mer et l'océan. Cette stratégie s'appuie sur 4 points forts : a) éduquer à la maritimité et sensibiliser la jeunesse et la population aux enjeux et aux métiers. Il est un fait ici que ceci démarre actuellement avec le lancement dès septembre 2021 d'un parcours éducatif mer¹⁵ (partenariat entre le Vice Rectorat et les deux clusters CMNC et Comité 3E) qui est lauréat du FIM pour 2023, qui voit sa décision de poursuite localement sur 2024 et être prise comme modèle par le Cluster Maritime Français dans un programme national sur « l'attractivité des métiers » ; b) développer une offre de formation adéquate (métiers en tension, GPEC, adaptation des titres professionnels locaux...), c) favoriser l'égalité des genres dans l'éducation et l'entrepreneuriat¹⁶, d) promouvoir la mer dans tous les domaines (Cité de la connaissance, indexation des savoirs, « Wikipedia mer »...). Le FIM et le PIOM devraient tout particulièrement s'intéresser à cet axe stratégique spécifique qui est notamment le thème numéro 3 d'action du FIM, une des recommandations phare de la DSOM, le 6ème axe thématique du PIOM, une partie intégrante du projet européen « STARFISH¹⁷ », et une dynamique amorcée par la Fondation Albert 1^{er} de Monaco, si la NC leur propose des projets.

On fait ici coïncider l'ODD 14 avec les ODD 4 (éducation) et 5 (égalité homme/femme).

¹⁵ [EDD - Lettre d'information n° \(ac-noumea.nc\)](#)

¹⁶ [Le CMNC : au cœur des « Elles des lagons » - CMNC \(clustermaritime.nc\)](#)

¹⁷ <http://starfish2030.ifremer.fr>

Priorité 6 : asseoir une place régionale

Ceci est plus particulièrement soulevé par le rapport de la DSOM et de l'OCTA et les différentes interpellations du PECC. Il s'agit de placer la Nouvelle-Calédonie, aux côtés de ses voisins PTOM du Pacifique, en territoire pilote, innovant et démonstrateur en matière de développement durable maritime par une meilleure intégration dans un axe indopacifique¹⁸ tout en nous faisant mieux connaître. Cette stratégie s'appuie sur 4 points forts: a) label Territoire d'innovation à soutenir et surtout bien mieux valoriser qu'il ne l'est actuellement, b) renforcement d'un axe francophone et européen Pacifique¹⁹: NC - W&F - Pf et ouverture à l'Océan Indien: Réunion - Mayotte, avec notamment soutien du PIOM, c) nous placer en pôle d'attractivité régionale en raison des « terrains d'essais et espaces laboratoires marins et maritimes » que nous représentons, du littoral aux grands fonds, et favoriser l'implantation en NC d'un Centre international en matière d'économie bleue (nous accueillons sur notre sol le siège de la CPS: Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud!), d) nous rapprocher en pleine proactivité des dynamiques européennes et notamment de l'OCTA et du projet européen STARFISH cité plus haut, pour les soutiens stratégiques et financiers utiles. Les axes 1 à 5 cités plus haut nourriront cette stratégie régionale par l'exemplarité qu'ils sauront porter. La tenue en octobre 2023 des premières Assises de l'Économie Maritime Indopacifique²⁰ à l'initiative du Gouvernement de la NC et du Cluster Maritime local est un point fort de cette stratégie, avec la signature d'un mémorandum de coopération entre les clusters maritimes de la Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française²¹.

A ce titre cet axe stratégique est en phase, outre l'ODD 14, avec l'objectif de développement durable 10 (inégalités d'un pays à l'autre) et 17 (partenariat pour le développement durable) de l'ONU.

¹⁸ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00755/86673/>

¹⁹ Un travail en ce sens du *Pacific Economic Cooperation Council* (PECC) et de ses deux Comités Nouvelle-Calédonie et Polynésie française saurait porter sens.

²⁰ www.clustermaritime.nc/assises-de-leconomie-maritime-indopacifique/programme-et-interventions/

²¹ <https://www.clustermaritime.nc/protocole-dentente-entre-les-clusters-maritime-indopacifique/>